



## VOTRE FAMILLE ET LA PERTE D'AUTONOMIE

**Les accidents, ça n'arrive pas qu'aux autres. C'est sur la base de ce constat de bon sens, que nous payons, chaque mois, des assurances automobile et habitation. Et la dépendance ? Voilà un risque qui va croissant avec l'allongement de la durée de la vie et qui impacte profondément la vie familiale.**



**S**elon la dernière enquête réalisée par le Cercle de l'Épargne et AMPHITÉA, la dépendance des personnes très âgées préoccupe 53 % des Français. Face à cette situation, 70 % des personnes interrogées sont favorables à la mise en place d'un contrat dépendance qui serait à souscrire au moment du passage à la retraite et viendrait compléter les aides publiques. Mais 53 % des sondés estiment que ce contrat devrait être facultatif plutôt qu'obligatoire (17 %).

La création, en octobre 2020, d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie va sans doute encourager l'attente. Mais une chose est sûre, même si le recours à la solidarité nationale se met en place (ce qui n'est pas encore le cas à l'heure où nous écrivons ces lignes), principalement pour la prise en charge des soins de santé, il y aura toujours un reste à charge important pour les familles en ce qui concerne les dépenses de services à la personne et d'hébergement. D'où ce conseil d'André Renaudin, directeur général d'AG2R LA MONDIALE : « *En raison de l'allongement de la durée de la vie, le risque vieillesse du XXI<sup>e</sup> siècle est celui du grand âge. De la même façon que l'on prépare sa retraite lorsqu'on est actif, il faut accepter désormais l'idée de se préparer à une éventuelle perte d'autonomie lorsque l'on est retraité.* »

### ASSURANCE DÉPENDANCE

Pionnier de l'assurance dépendance, AG2R LA MONDIALE a mis au point des contrats qui se distinguent sur le marché par deux caractéristiques : une couverture très large

des risques encourus et l'absence de franchise. Dépendance totale ou partielle, capital aménagement, assistance et services associés en cas de perte d'autonomie : le groupe propose un grand éventail de solutions qui couvre quasiment tous les risques liés à la perte d'autonomie.

Contrairement à la majorité des produits concurrents qui imposent un délai de trois mois avant le déclenchement des garanties, les contrats du partenaire assureur d'AMPHITÉA ne sont assortis d'aucune franchise.

### AIDE AUX AIDANTS

Parmi les 8 millions de Français qui sont aidants familiaux, plus du tiers sont des actifs, un sur deux est sans solution en cas d'indisponibilité et près des trois quarts s'estiment mal ou très mal aidés. Heureusement, des produits spécifiques, du type "aide aux aidants" sont mis en place par les assureurs. Pour se former, prendre des vacances adaptées, s'assurer en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, bénéficier d'un congé de proche aidant, le site "aidons les nôtres" lancé en 2011 est un passage obligé.

Sa partie magazine traite de tout ce qu'il faut savoir pour comprendre, se préparer et faire face à la perte d'autonomie d'un proche (symptômes et pathologies, soins au quotidien, aspects juridiques et financiers, annuaire et services utiles). Sa partie communautaire offre un lieu d'échanges et d'entraide destiné aux aidants familiaux. Le soutien financier d'AGR2 LA MONDIALE permet à ce site d'être entièrement gratuit et sans publicité.

### Les questions à vous poser

- 1 – Les revenus de mon foyer seraient-ils suffisants en cas de dépenses supplémentaires liées à une perte d'autonomie de moi-même ou de mon conjoint ?
- 2 – Serais-je en capacité financière d'aider mes parents s'ils devenaient dépendants ?
- 3 – Mon logement est-il adapté au maintien à domicile d'une personne dépendante ?

### Les conseils d'AMPHITÉA

- 1 – Prémunissez-vous contre l'invalidité ou la dépendance en vous informant sur les assurances existantes.
- 2 – Prévoyez une aide aux aidants pour votre entourage.
- 3 – Protégez vos parents en anticipant les conséquences d'une perte d'autonomie dans leur vie quotidienne en leur assurant de bonnes conditions d'hébergement et d'aide à domicile.

### LE BILAN DE PRÉVENTION AGIRC-ARRCO

Accessible gratuitement dès l'âge de 50 ans, le bilan de prévention Agirc-Arrco évalue de manière globale la situation de la personne sur le plan médical, psychique et social.

Il se compose de deux entretiens distincts d'une heure chacun avec un médecin et un psychologue. Son objectif est d'identifier le plus tôt possible les facteurs de risque, contribuant à maintenir son autonomie le plus longtemps possible et d'agir en profondeur sur les causes. ●

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.amphitea.com](http://www.amphitea.com)